|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Janvier 2018**

**Sommaire**

[1 Points principaux 1](#_Toc505948527)

[2 Investigations 1](#_Toc505948528)

[3 Opérations 2](#_Toc505948529)

[4 Département juridique 3](#_Toc505948530)

[5 Communication 4](#_Toc505948531)

[6 Relations extérieures 5](#_Toc505948532)

[7 Conclusion 5](#_Toc505948533)

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF et ALEFI en janvier 2018 sont les suivants :

* **04 janvier 2018 à Libreville,** le nommé Gustave Ndong, de nationalité gabonaise, est interpelé, en flagrant délit de détention, de transport et de commercialisation de quatre (4) pointes d’ivoire d’éléphant au quartier Charbonnages, par les agents de la Police Judiciaire et des Eaux et Forêts, assistés par l’ONG Conservation Justice ;
* **04 janvier 2018 à Tchibanga,** arrestation de Bansé Benjamin, de nationalité burkinabée, et de Mihindou Rodrigue et Mouity Jean Félix, de nationalité gabonaise, pour délits de chasse, détention, transport et commercialisation de deux (2) pointes d’ivoire sectionnées en quatre (4) morceaux, par les agents de la Police Judiciaire, des Eaux et Forêts, accompagnés de l’ONG Conservation Justice ;
* **10 janvier 2018 à Moanda,** Diawara Hamé, Korokosse Ibrahima et Traoré Makancira respectivement de nationalité malienne et gabonaise, sont interpellés en flagrant délit de détention et commercialisation de 16 pointes d’ivoire sectionnées en 32 morceaux de 63,5kg par les agents de la Police Judiciaire des Eaux et Forêts, accompagnés de l’ONG Conservation Justice. Plus tard, Korokossé Gagny sera arrêté pour tentative de corruption ;
* **17 janvier 2018 à Booué,** arrestation de Waghé Mamadou et Djouwara Djime, de nationalité malienne, et du nommé Kongoué Nicaise, de nationalité Gabonaise, en flagrant délit de détention, de transport et de commercialisation de deux (2) pointes d’ivoire sectionnées en quatre (4) morceaux dans une boutique, par les agents de la Police Judiciaire accompagnés de l’ONG Conservation Justice ;
* **22 janvier 2018 à Issala,** saisie d'un chimpanzé. Aucune arrestation n'a été réalisée car les détenteurs de l'animal souhaitaient le remettre de leur plein gré.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 14 |
| Investigations ayant menées à une opération | 4 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 37 |

Plusieurs missions ont été effectuées au courant de ce mois par 5 investigateurs à travers les provinces du Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo, la Ngounié, l'Ogooué-Lolo, le Haut-Ogooué, la Nyanga et l'Estuaire.

Au total 14 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 37 trafiquants et braconniers majeurs identifiés. Les informations issues des investigations ont permis de réaliser 4 opérations à Booué, Tchibanga, Libreville et Moanda. Les investigateurs continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 4 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 11 |

Au cours du mois de janvier 2018, le projet a réalisé quatre opérations qui ont abouti à l’arrestation de 11 trafiquants.

* **17 janvier 2018 à Booué, arrestation de Waghé Mamadou, Djouwara Djime et Koungoué Nicaise.** C’est à la suite d’une information reçue des enquêtes, relative à une transaction d'ivoire prévue dans un motel de Booué, qu'une équipe composée des agents de la Police Judiciaire et des Eaux et Forêts de Makokou, accompagnés de l'ONG Conservation Justice se rend à Booué afin de vérifier l'effectivité de cette information. L’opération conduira les agents dans une boutique où les personnes soupçonnées s’apprêtaient à procéder à la commercialisation de deux (2) pointes d'ivoire sectionnées en quatre (4) morceaux. Les mis en cause Waghé Mamadou et Djouwara Djime sont conduits dans les locaux de la police judiciaire à Makokou pour répondre des faits de détention, transport et commercialisation des trophées d'une espèce intégralement protégée.

Au cours d’un interrogatoire à chaud, le nommé Waghé Mamadou va dénoncera Koungoué Nicaise de nationalité Gabonaise, comme étant le propriétaire des ivoires. Ce dernier sera arrêté le 18 janvier 2018. A cet effet, les agents lui tendront un piège en lui donnant rendez-vous pour venir recevoir l'argent de la transaction. Une mauvaise surprise pour ce dernier l'attendait.

* **04 Janvier 2018 à Tchibanga, arrestation de Bansé Benjamin, Mihindou Rodrigue et Mouity Jean Félix.** A la suite d’informations recueillies lors d’une enquête sur une transaction portant sur la vente d’ivoire, une équipe conjointe, composée des agents de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire de Tchibanga, des Eaux et Forêts, accompagnée de l’ONG Conservation Justice s’est rendue sur les lieux indiqués. Postés aux alentours du lieu de la transaction, les agents ont aperçu sieur Bansé Benjamin, à bord d’une mobylette, se diriger au motel avec un sac de voyage de couleur noire. C’est au moment où il s’apprêtait à peser l’ivoire dans la chambre pour finaliser la transaction qu’il sera interpelé. Conduit au poste de police, le contrevenant dénoncera Mihindou Rodrigue et Mouity Jean Félix comme étant ses complices. Ces derniers seront successivement interpelés à Tchibanga. Le premier cité dénoncera le nommé Mouity, son beau-frère, comme étant le chasseur de l’éléphant sur lequel les ivoires ont été prélevés. Quant à Mouity, il donnera une toute autre version en affirmant avoir accompagné sieur Mihindou prélever les ivoires sur un éléphant retrouvé mort.
* **04 janvier 2018 à Libreville, arrestation de Gustave Ndong.** Une mission d’investigation menée conjointement par les agents des Eaux et Forêts et de la Police Judiciaire appuyés par l’ONG Conservation Justice, a permis d’interpeler un trafiquant d’ivoire d’éléphant. Il s’agit, en effet, du nommé Gustave Ndong de nationalité gabonaise, appréhendé dans un appartement sis au quartier Charbonnages, en flagrant délit de détention, de transport et de commercialisation de quatre (04) pointes d’ivoire. Conduit dans les locaux de la police judiciaire, le nommé Gustave Ndong déclarera avoir ramassé lesdits ivoires en forêt. Il sera placé en garde à vue, avant d’être mis à la disposition des agents des Eaux et Forêts qui l’entendront sur procès-verbal de constatation d’infraction avant d’être présenté devant le parquet de la République.
* **10 janvier 2018 à Moanda, arrestation de Diawara Hamé, Korokossé Ibrahima, Traore Makancira et Korokossé Gagny.** Suite à une information reçue, relative à une transaction d’ivoire dans un motel de Moanda, les agents de la Police Judiciaire de Franceville et ceux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts vont se déporter dans cette localité afin de vérifier l’effectivité de l’information. C’est aux environs 14h00 que les agents vont surprendre le nommé Diawara Hamé en flagrant délit de détention et commercialisation de 16 pointes d’ivoire sectionnées en 32 morceaux emballées dans un sac de voyage et un sac de riz blanc posés au sol. Les nommés Korokosse Ibrahima et Traoré Makancira attendaient tranquillement assis dans une salle du même motel le fruit issus de la transaction. Ils seront interpellés à leur tour et conduits dans les locaux de la PJ à Franceville pour être entendus sur les faits qui leur sont reprochés. Un peu plus tard, leur oncle Korokossé Gagny viendra au poste de police et tentera de corrompre les agents. Il sera arrêté par les agents de la Police Judiciaire et présenté à la Justice.
* **22 janvier 2018 à Issala, saisie d'un chimpanzé par les agents des Eaux et Forêts appuyés par l’ONG Conservation Justice et le CIRMF.** Aucune arrestation n'a été réalisée car les détenteurs de l'animal souhaitaient le remettre de leur plein gré. Le chimpanzé a été saisi sans heurt et pour d’éventuelles recherches, il a été transféré au Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CRMF) par l’équipe médicale dépêchée par ladite structure.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les cas à Booué, Tchibanga, Libreville et Moanda. Aucune condamnation n’a été obtenue mais des affaires sont toujours en cours.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 10 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 4 |
| Nombre de prévenus | 11 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires initiées à l’occasion des opérations ci-dessus mentionnées ainsi que plusieurs affaires pendantes.

Aucune condamnation n’a été prononcée durant ce mois de janvier 2018. Une grève des magistrats est en cours, ce qui n’a pas permis d’obtenir d’autres condamnations.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 14 |
| Nombre de détenus rencontrés | 18 |

Des visites de prison ont eu lieu à Franceville, Lambaréné, Libreville, Makokou, Mouila et Oyem qui ont permis de vérifier la présence en cellule de 18 trafiquants.

Plusieurs autres visites de prison ont été effectuées à la suite des nombreuses opérations réalisées.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 40 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 31 |
| Presse écrite | 9 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de janvier 2018, le projet a produit 40 pièces médiatiques qui ont permis de médiatiser les opérations réalisées. Les pièces articles ont été diffusés sur internet (31) et dans la presse écrite (9).

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre de rencontres | Suivi de l’accord de collaboration  | Collaboration sur affaire |
| 115 | 70 | 45 |

Au cours du mois de janvier 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **A Franceville** : le procureur de la République, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts, la PJ, DGR
* **A Lambaréné**: le procureur de la République, le directeur provincial des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué, le responsable de l’ONG OELO ;
* **A Libreville**: le chef d’antenne PJ, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le DLCB, le procureur de la République ;
* **A Makokou**: Le président du Tribunal de Première Instance de Makokou, madame le Procureur, le juge d’instruction du 1er Cabinet, le DP, le CB Faune ainsi que, les chefs d’antennes DGR, PJ, B2 et CEDOC ;
* **A Mouila**: le directeur provincial des Eaux et Forêts, le procureur et ses substituts, les juges d’instruction, le DP, le CB Faune ainsi que, les chefs d’antennes DGR, PJ, B2 ;
* **A Oyem**: le directeur drovincial des Eaux et Forêts, le procureur de la République, la PJ, DGR et le chef de cantonnement adjoint de Bitam ;
* **A Tchibanga**: le procureur de la République, le directeur provincial des Eaux et Forêts, les chefs d’antenne PJ

# Conclusion

En janvier 2018, le projet a effectué 14 investigations dans différentes provinces du pays qui ont conduit à l'identification de 37 nouveaux trafiquants et 4 opérations. Les quatre opérations à ont été réalisées à Booué, Tchibanga, Libreville et Moanda. Ces opérations ont permis l’arrestation de 11 trafiquants et la saisie de 25 pointes d'ivoire.

En raison d’une grève des magistrats, les procès des trafiquants arrêtés n’ont pas été ouverts. Les juristes continuent de suivre les affaires en attente. Plusieurs visites de prison, 14 au total, ont été effectuées dans 6 antennes, ce qui a permis de vérifier la présence en cellule de 18 trafiquants.

Le projet continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités gabonaises, ayant organisé plus de 100 rencontres avec les autorités à Lambaréné, Libreville, Makokou, Mouila et Oyem.